



licence

COMPTABILITÉ - CONTRÔLE - AUDIT



Alliance entre la théorie et la pratique

La licence CCA vise à former des collaborateurs, des cadres et des professionnels libéraux dans les domaines de la comptabilité, du contrôle de gestion, de la fiscalité et de l'audit ou encore de la finance. Cette licence très professionnalisante confronte les savoirs théoriques aux réalités du terrain : par l'apprentissage ou le stage, par des méthodes pédagogiques adaptées et par la participation de nombreux praticiens aux enseignements délivrés au cours de l'année.

Perspectives d'évolution et employabilité

Cette formation vise avant tout à préparer les étudiants à la poursuite en master comptabilité, contrôle, audit et éventuellement à intégrer immédiatement une entreprise. Cette formation donne accès aux métiers de la finance et de la comptabilité au sein d'entreprises dans des emplois de « conception assistée » du type comptable unique, assistant-analyste, contrôleur de gestion, auditeur interne, assistant de maîtrise et d'encadrement. En cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, les métiers visés sont ceux de collaborateurs et d'auditeurs confirmés.



**Mobilité
internationale
et césure**



**Formation
en alternance
ou
Formation
initiale**



**Fort taux
d'employabilité**

(70% de pré-emploi
avant la fin des études)

Plus d'informations sur www.iae-paris-est.fr

DÉTAIL DE LA FORMATION

LICENCE 3

ANGLAIS	Introduction au management
DROIT SOCIAL	Analyse financière
DIFFICULTÉS COMPTABLES ET OPÉRATIONS FINANCIÈRE	Audit des systèmes d'information
THÉORIE DES ORGANISATIONS	Audit légal et contrôle interne
INFORMATIQUE	Budgets et écarts
COMPTABILITÉ DE GESTION 1	Droit des sociétés
DROIT FISCAL IS/BIC	Gestion financière

SPÉCIFICITÉS

Les étudiants peuvent réaliser une mobilité internationale d'un semestre ou d'une année, en Erasmus ou au sein de l'une de nos universités partenaires hors de l'Europe, dans le cadre d'une année de césure après leur licence. La licence CCA peut se faire à temps plein ou en apprentissage. À plein temps, les étudiants doivent réaliser un stage de 3 mois, en cabinet ou en entreprise. En apprentissage, l'alternance entre les cours et l'activité en entreprise permet à l'apprenti une mise en œuvre immédiate des enseignements et lui assure une rémunération pendant toute la durée de la formation. Chaque apprenti est suivi par un tuteur pédagogique, enseignant de la formation. Ce tuteur est son interlocuteur privilégié pour tous les aspects liés au bon déroulement de l'apprentissage. Un maître d'apprentissage est désigné par l'entreprise pour jouer un rôle similaire au sein de l'organisme d'accueil. Des réunions régulières sont organisées pour s'assurer que le contrat se déroule dans les meilleures conditions.

Les étudiants peuvent réaliser une mobilité internationale d'un semestre ou d'une année, en Erasmus ou au sein de l'une de nos universités partenaires hors de l'Europe, dans le cadre d'une année de césure après leur licence.



DÉCOUVREZ
LA FORMATION
EN VIDÉO

RESPONSABLE DE LA FORMATION

David Koskas, Maître de conférences associé, expert-comptable

CONTACT

Licence 3 : l3-cca@u-pec.fr